

LE STATUT DE L'ENFANT CONFIE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DE LA SITUATION ET DU STATUT DES ENFANTS CONFIEÉS (CESSEC)

--- Module sur 2 jours en visioconférence ---

La Loi du 14 mars 2016 sur la protection de l'enfance a profondément modifié la manière d'aborder la situation des enfants confiés.

C'est désormais en confrontant le recueil des besoins de l'enfant avec l'analyse de son mode de vie, ses ressources et son statut que les travailleurs sociaux vont devoir se questionner sur l'articulation de son projet personnalisé. (Projet pour l'enfant)

L'attention continue et l'évaluation annuelle de l'adéquation du statut de l'enfant avec ses besoins et les ressources de l'environnement sont devenues obligatoires et demandent de la part de tous les travailleurs sociaux une vraie expertise pour répondre à cette obligation, tant par une analyse de la situation de l'enfant et de sa famille que d'une connaissance fine des différents statuts pour l'enfant. En effet, ce n'est qu'à partir du rapport détaillé de la situation de l'enfant que pourra être saisie la CESSEC, instituée par la loi de mars 2016.

Une connaissance approfondie des modalités du retrait d'autorité parentale, du délaissement parental ou de remise volontaire de l'enfant est désormais incontournable pour être à la hauteur des attentes.

Une partie de la formation s'attachera à analyser les situations rencontrées, le mode de fonctionnement de la CESSEC, le suivi de ses avis et les conséquences pour l'enfant et son devenir.

OBJECTIFS :

- S'approprier les nouvelles dispositions de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance, notamment concernant l'articulation entre les différents statuts de l'enfant accueilli
- Repérer les implications et les conséquences concrètes de cette loi dans le travail des professionnels
- Mesurer l'impact de ce nouveau dispositif sur le parcours de l'enfant
- Former des professionnels qui pourront devenir des personnes « ressources », dans le cadre du travail sur l'évaluation du statut de l'enfant, le travail de la commission, les formalités à accomplir, le suivi de l'évolution de la situation

PUBLIC : Professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance

- Membres de Cessec
- Travailleurs sociaux en charge du suivi des enfants placés
- Cadres travaillant en collaboration avec les travailleurs sociaux

CONTENU :

- Rappels sur les fondamentaux de l'enfant confié
- La question du statut de l'enfant : incidences pour l'enfant, sa famille, les professionnels
- Le fonctionnement et l'organisation de la CESSEC (composition – règlement intérieur – préparation de la présentation des situations – invitations – place des familles et de l'enfant - compte rendus)
- L'examen annuel et l'évaluation de la situation de l'enfant :
- Proposition et appropriation d'une grille d'observation à destination des travailleurs sociaux.
- Caractériser les questions liées à l'autorité parentale, l'exercice sur la personne, la représentation, la gestion des biens
- Évaluer le délaissement parental
- Caractériser le « manque de direction » (retrait d'autorité parentale)
- Caractériser l'évolution des besoins de l'enfant
- Caractériser l'effectivité de l'aide appropriée aux parents
- Les différents statuts possibles (avec utilisation d'une fiche technique pour chaque statut) : les délégations d'autorité parentale, la tutelle, le délaissement parental, le statut de proche ou tiers digne de confiance, le tiers à titre bénévole, le statut de pupille de l'Etat.
- Faire évoluer le statut de l'enfant : à partir du référentiel proposé, comment faire pratiquement, quels sont les appuis possibles, avec quels documents ?
- Accompagner l'enfant, son établissement/ sa famille d'accueil lors de son changement de statut

MÉTHODOLOGIE :

- Apports théoriques suivi d'échanges avec les participants
- Analyse de cas
- Mises en situation
- Remise de supports : des fiches techniques, une grille d'observation, des fiches pratiques (évolutions des statuts – fiche à destination de la Cessec – saisine de la juridiction)
- Réponses aux questions des participants et utilisation de leurs propres situations.

INTERVENANTS :

- [Sylvie BLAISON](#) : Educatrice spécialisée, ancienne cheffe de service Adoption, DU Théorie de l'attachement, Formatrice
- [Bertrand MORIN](#) : Formateur, médiateur, ex directeur d'établissement médico-social
- [Nathalie PARENT](#) : Juriste et Médiatrice familiale DE, ancienne présidente EFA, Formatrice
- [Lise-Marie SCHAFFHAUSER](#) : Juriste et formatrice en droit de la Famille